



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de l'emploi, du travail,  
Des solidarités et de la Protection des Populations de la Marne**

## **APPEL A PROJETS QUARTIERS D'ETE 2023**



Mesdames, Messieurs,

Suite au succès des dernières éditions, l'opération « Quartiers d'été » est reconduite en 2023.

L'ensemble de la mobilisation des acteurs et partenaires du territoire permet chaque année à plus d'un million de jeunes et à leurs familles de participer à l'un des 15 000 événements proposés.

Déclinée localement, l'opération Quartiers d'été 2023 repose sur deux grandes orientations nationales qui visent à faire de cet été :

1. Un temps de respiration, de divertissement et de découverte ;
2. Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Chacune de ces deux grandes orientations nationales est détaillée dans l'annexe n°1, conçue comme un « catalogue des dispositifs mobilisables ».

Comme l'an passé, une attention particulière sera portée à l'ambition des projets proposant notamment :

- les rencontres et activités inter-quartiers afin de prévenir des phénomènes de rixes,
- les activités en soirée et les week-ends afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des Quartiers d'été mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes,
- les activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles qui sont souvent moins bénéficiaires des activités proposées

**La saisie des demandes de subvention devra se faire obligatoirement via le portail DAUPHIN. La date butoir fixée pour la clôture des dossiers est le 17 avril 2023.**

Une attention toute particulière doit être portée au renseignement du titre de l'action qui devra comporter la mention « Quartiers d'été 2023 ».

En termes de communication, vous veillerez à ce que l'information sur les programmations estivales arrive jusqu'aux habitants des quartiers afin que ces derniers puissent s'en saisir (affichages, flyers, communiqués de presse, contact avec le bailleur...).

Par ailleurs, il est primordial que les actions déployées sur le terrain soient clairement identifiées comme étant labellisées **Quartiers d'été 2023** et incarnant la mobilisation de l'Etat dans les quartiers prioritaires. Un kit de communication vous sera transmis à cet effet.

S'agissant des données d'activité, il est demandé aux partenaires (associations, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, ...) dont les actions seront soutenues et labellisées Quartiers d'été 2023 de transmettre à la DDETSPP les données quantitatives et qualitatives prévues dans les tableaux de reporting en annexe n°2, cette remontée conditionnera le subventionnement.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement.